

Compte-rendu du conseil municipal

du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juin 2014 par le Maire Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous sa présidence.

Présents :

Claude LANDAIS – Monique DELEMME – Daniel DROIN - Norbert FAVIN – Michel METZ – Danièle MERIEUX – Jacques FALC'HON – Jean-Claude ROSIER – Yves HERGOUALC'H – Arnaud ETCHEBERRY (arrivé en cours de séance) - Anne-Marie GRIFFON

Pouvoirs:

Françoise ECHAUBARD à Monique DELEMME, Claude LELEU à Claude LANDAIS, François LAMY à Jean-Claude ROSIER, Grégoire BERCHE à Michel METZ

Secrétaire de séance : Anne-Marie GRIFFON

1) Lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal du 22 avril 2014

Adopté à l'unanimité.

2) SIEGE : régularisation des sommes à payer concernant l'enfouissement des réseaux lieu-dit MANITOT

Le conseil municipal doit délibérer pour engager les sommes exactes à payer concernant l'enfouissement de l'éclairage public et du réseau de télécommunication :

- éclairage public : l'estimation initiale de ces travaux était de 150 000 euros avec 20% à la charge de la commune. la commune devra s'acquitter de la somme exacte de 35 666.66 euros.

- télécommunications : l'estimation initiale de ces travaux était, dans un premier temps de 10 000 euros, puis dans un deuxième temps, de 11 000 euros avec 60% à la charge de la commune. La somme à laquelle la commune doit s'acquitter in fine est de 7 333,33 euros. Ces travaux comprennent l'enfouissement des gaines qui recevront la fibre optique à l'avenir.

Délibération

Objet : S.I.E.G.E. PARTICIPATION FINANCIERE AJUSTÉE TRAVAUX MANITOT

annule et remplace la délibération du 29 mars 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a entrepris des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom au lieu-dit MANITOT

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 35 666,66 €
- en section de fonctionnement : 7 333,33 €

étant entendu que ces montants sont ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Deux projets de travaux d'enfouissement sont à l'étude : les travaux concernant le sentier Delorme et la 2eme tranche de la rue de Falaise, leur faisabilité dépend en partie d'ERDF qui devient plus réticent sur ces aménagements, considérant que leur bénéfice est surtout esthétique.

3) Rue du Pressoir

La précédente réunion du conseil municipal a échangé sur l'opportunité qui est offerte à Giverny par la fondation Terra d'acquérir gracieusement un terrain adjacent au parking de la Prairie, contre un geste de remerciement envers M. Daniel TERRA, qui prendrait la forme d'une double dénomination de la rue et la pose d'une plaque dédiée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la pose d'une plaque commémorative à l'intention de M. Daniel TERRA sur la rue du Pressoir.

Délibération

Objet : RUE DU PRESSOIR ET RUE DANIEL J. TERRA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à une demande de la commune de connaître les possibilités d'acquérir la parcelle D209 contigu au parking municipal "La Prairie".

Mme Elisabeth Glassmann présidente et Mr Donald H. Ratner, Exécutive VP & CFO de la Terra Foundation for American Art l'ont rencontré le 27 mars 2014 au Hameau de Giverny.

Après négociation et prise en compte de notre petit budget, Mme Glassmann nous a proposé de faire don du terrain si nous acceptons qu'un lieu soit dédié à la mémoire de Monsieur Daniel J. TERRA .

Monsieur Le Maire, d'accord sur le projet, a souhaité, avant toute décision, informer et faire délibérer son conseil municipal.

Mr Donald H. Ratner a confirmé par courriels du 22 avril et du 9 juin 2014, les termes de l'accord à savoir:

- de poser, en début et fin de rue du Pressoir, une plaque honorifique au nom de Daniel J. TERRA au dessus de celle du Pressoir. Le texte de la plaque sera fourni par la Foundation for American Art.
- En reconnaissance de cet honneur, La Terra Foundation for American Art sera heureuse d'attribuer au village de Giverny la parcelle D209
- une information sera mise à l'entrée du parking indiquant le don et un texte à la mémoire de Daniel J.Terra qui avait à cœur de préserver l'importance historique de Giverny comme lieu d'échanges artistiques. Le texte sera fourni par la Foundation Terra or American Art

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité**

Décide :

- d'attribuer à la rue du Pressoir une double nomination en apposant au dessus des plaques, en début et fin de rue, une 2ème plaque au nom de Daniel J. Terra. (La Fondation nous donnera le texte)
- d'accepter le don de la parcelle D209.
- de marquer par un panneau d'information, à l'entrée du parking "La Prairie", un texte permettant d'honorer la mémoire de Daniel J. Terra (la Fondation nous donnera le texte), et de remercier la Fondation Terra pour son don.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents en résultant.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4) Convention Gaz Réseau Distribution de France :

Le conseil municipal examine une proposition de GRDF d'installer sur la commune des compteurs nouvelle génération, dit « communicants », dont le nom est GAZPAR. Cela s'inscrit dans un projet où certaines régions dont la Haute-Normandie ont été retenues comme pilote.

Ce sont des compteurs qui permettront, entre autres, de faire des relevés à distance de manière plus fréquente, de disposer d'outils informatisés de suivi à la fois pour GRDF et pour le client (la consommation sera lisible sur Internet et non plus sur le compteur) et qui baseront la facturation sur la consommation réelle et non plus sur des estimations.

La pose de ces compteurs est gratuite mais se traduira pas une hausse de l'abonnement de quelques euro ; le bénéfice estimé par la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) est une réduction de 1,5 % de la consommation de gaz pour le client qui disposera d'outils plus performants pour suivre sa consommation.

Compte-tenu des polémiques soulevées par les associations de consommateur sur les compteurs Linky d'ERDF, le conseil municipal souhaite se donner le temps de la réflexion avant de délibérer et de prendre des renseignements supplémentaires afin que le consommateur givernois ne soit pas lésé et que ce système soit réellement une plus-value pour tout le monde.

Il est à noter que ce projet s'intègre dans la volonté gouvernementale de lancer le déploiement généralisé des Compteurs Communicants Gaz, décision en date du 25 juillet 2013, projet qui concernera toutes les régions françaises en 2016-2017.

La décision est différée au prochain conseil.

5) Désignation des délégués de la commune qui iront voter aux élections sénatoriales.

Il faut proposer 3 délégués (et 3 suppléants) qui seront convoqués le dimanche 28 septembre 2014 afin de voter pour élire les sénateurs. Ce vote se déroule au tribunal d'instance à Evreux.

Actuellement, Giverny est représenté par 3 sénateurs :

M. Joël BOURDIN (UMP)

M. Ladislas PONIATOWSKI (UMP)

M. Hervé MAUREY (NC).

Trois membres du conseil municipal se proposent d'être délégués et trois autres membres se proposent d'être suppléants :

Délégués	Suppléants
Monique DELEMME	Daniel DROIN
François LAMY	Jacques FALC'HON
Claude LANDAIS	Danièle MERIEUX

Vote du conseil municipal :

Délégués	Voix	Suppléants	Voix
Monique DELEMME	14	Daniel DROIN	15
François LAMY	13	Jacques FALC'HON	15
Claude LANDAIS	13	Danièle MERIEUX	15

Sont déclarés à l'issue du vote :

- Délégués : **Monique DELEMME, Claude LANDAIS, François LAMY**

- Suppléants : *(l'ordre des suppléants est donné par la date de naissance)*

1^{er} suppléant : **Daniel DROIN**, 2^{ème} suppléant : **Jacques FALC'HON**,

3^{ème} suppléant : **Danièle MERIEUX**.

6) Rythmes scolaires

Le conseil d'école s'est réuni le 19 juin 2014 en présence des enseignants et des représentants des parents d'élèves. Un large point a été consacré à l'aménagement des rythmes scolaires.

Les représentants des parents d'élèves ont réalisé des sondages auprès de l'ensemble des parents afin de recueillir leurs souhaits concernant l'aménagement des temps de travail scolaire, périscolaire, de la garderie et de la cantine.

A partir de ces souhaits, un projet a été conçu par Claude Landais et soumis à la DSDEN (Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale).

Seul un point a fait l'objet d'un refus, celui de retenir comme demi-journée travaillée le samedi matin en raison du risque d'absence de remplaçant si absence d'un professeur.

Le mercredi matin sera donc la demi-journée de travail imposée.

Le temps scolaire, périscolaire, la garderie et la cantine des enfants scolarisés à l'école de Giverny sont prévus suivant le tableau (voir délibération)

Pour l'année, deux types d'animation sont prévues pour les temps périscolaires :

- une équipe d'animation sera gracieusement mise à disposition des enfants par le musée des impressionnistes et proposera des ateliers de peinture et de graphisme sur l'histoire de la peinture à travers les âges, des visites gratuites du musée sont prévues.

Le coût total de ce projet est d'environ 6 000 €, une participation de la commune est prévue à hauteur de **3 000 €**, afin de régler les fournitures nécessaires.

- l'autre équipe, apportée par la fondation Monet, offrira des activités en relation avec le patrimoine culturel de Giverny. Cette activité sera à la charge de la Fondation Monet à 100%.

L'extension des heures de garderie sera à la charge de la commune. Le poste de Mme Toussaint de 18/35 à été porté à 35/35 pour répondre à la demande.

Délibération

Objet : MISE EN PLACE RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015

Après études de mise en place, concertations avec les responsables des parents d'élèves, avis des enseignants, du conseil d'école et l'avis du DASEN, je vous propose d'établir pour la rentrée scolaire prochaine 2014/2015 :

Les 3 temps des rythmes scolaires

1) Les temps d'enseignements

Temps encadrés par les professeurs des écoles.

2) Les temps d'accueil périscolaire

Temps d'accueil du matin, pause méridienne et temps d'accueil le soir, encadrés par le personnel communal.

3) Les temps d'activités périscolaires (TAP)

Temps d'activités encadrés par des intervenants spécialisés, l'atsem et du personnel communal.

Tout cela mis bout à bout aura très certainement des conséquences sur notre fiscalité dont nous ne saurions endosser la responsabilité.

Le financement et l'animation du temps d'activités périscolaires (TAP) seront aussi assurés par une convention avec le Musée des Impressionnistes Giverny, une participation de la Fondation Monet, une subvention d'amorçage de l'État dont nous savons qu'elle ne sera pas pérenne et la commune. Aucune participation financière ne sera demandée aux familles pour respecter la gratuité de l'école.

L'organisation de ce nouveau format scolaire vient conforter et amplifier notre politique en faveur de l'épanouissement et le bien être de notre jeunesse.

Notre ambition est en effet de favoriser le développement personnel de chaque jeune givernois, en l'accompagnant sur le chemin de la découverte , de l'apprentissage, de l'ouverture et de la réussite.

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE avec effet au 1er septembre 2014 :

- de valider l'emploi du temps 2014/2015 qui intègre les 3 temps des rythmes scolaires comme décrits dans le tableau ci-dessous :

EMPLOI DU TEMPS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8h	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	
8h30	Temps Scolaire	Temps Scolaire	Temps Scolaire	Temps Scolaire	Temps Scolaire	
9h						
9h30						
10h						
10h30						
11h						
11h30						
12h	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	
12h30						
13h						
13h30						
14h	Temps Scolaire	Temps Scolaire	Garderie	Temps Scolaire	Temps Scolaire	
14h30			Temps d'activité Rythmes Scolaires			
15h		Garderie			Garderie	
15h30						
16h	Garderie	Temps d'activité Rythmes Scolaires		Garderie	Temps d'activité Rythmes Scolaires	
16h30						
17h		Garderie			Garderie	Garderie
17h30						
18h						
18h30						

- de signer les conventions avec le Musée des Impressionnistes Giverny et la Fondation Monet.
- de solliciter la subvention d'amorçage de l'Etat.

7) Questions diverses :

Samedi 28 juin:

- à l'auditorium du musée des Impressionismes : 11h spectacle de l'école avec vente de photos pour la coopérative scolaire, 16h-18h, les Olympiades organisées par les représentants des parents d'élèves
- sur le pré Baudy, point d'étape du tour de France des cyclotouristes – arrivée prévue vers 15h-18h

Lundi 14 juillet : retraite aux flambeaux

Communication de l'Etat : la commune devra s'acquitter d'une contribution exceptionnelle au redressement des finances publiques de **3 253 euro**. Cette contribution s'ajoute à la baisse de la dotation de l'Etat à la commune. Pour mémoire, la dotation 2013 était de 64 000 €, celle de 2014, 57 862 €.

Don d'un tableau de Gale BENNET :

Mme Cello BENNETT, son épouse, convie les représentants du conseil municipal le 8 juillet 2014, à l'hôtel Baudy, à un pot convivial où Mr le Maire recevra le tableau de Gale Bennett au nom de la commune.

Le conseil municipal remercie chaleureusement Mme BENNETT.

Référencement de tous les conseillers municipaux et maires encore vivants et ayant effectué 20, 30 ou 35 ans de bons et loyaux services au sein de la commune afin de constituer une liste de nominés aux médailles municipales et sénatoriales, cette action pourrait être étendue aux employés municipaux qui en feraient la demande.

Balayeuse :

Giverny avait acheté des heures de prêt d'une balayeuse dans le cadre d'un accord initié par la mairie de la Roche-Guyon.

Le chauffeur partant à la retraite et le matériel étant devenu obsolète, cet accord prendra fin le 30 septembre.

Du 1^{er} octobre au 20 décembre 2014, il sera fait appel à un prestataire, Monsieur Droin est chargé d'effectuer des recherches pour une solution de remplacement. Le point sera fait au prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h15